

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

**Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :**

**<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>**

**Fiches pratiques de service-public.fr**

**Impôt sur le revenu : déductions, réductions et crédits d'impôt**

**Aides fiscales liées à la famille**

Pension alimentaire versée à l'époux(se) ou ex-époux(se)

Pension alimentaire versée à un enfant

Pension alimentaire versée à un parent ou un grand-parent

Frais de scolarisation des enfants

Frais de garde de jeunes enfants hors du domicile

Emploi d'un salarié à domicile

**Aides fiscales liées aux dons, cotisations et souscriptions**

Dons aux organismes d'intérêt général

Dons aux partis politiques

Cotisations syndicales

Cotisations d'épargne retraite

**Aides fiscales liées aux personnes dépendantes**

Frais d'accueil d'une personne âgée

Frais en établissement pour personnes dépendantes

Primes des contrats de rente-survie et d'épargne handicap

**Aides fiscales liées au logement**

Dépenses d'équipements en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap

Dépenses d'installation de systèmes de charge pour véhicule électrique

Investissements locatifs (Duflot/Pinel)

Investissements locatifs (Denormandie)

Dispositifs "Loc'Avantages" et "Louer abordable"

**Questions –  
Réponses**

- Qu'est-ce qu'une déduction, une réduction, un crédit d'impôt ?
- Qu'est-ce que le revenu fiscal de référence ?
- Comment les réductions et crédits d'impôt sont-ils versés ?
- En quoi consiste le plafonnement global des niches fiscales ?
- Peut-on déduire les frais d'obsèques d'un parent ?
- Peut-on déduire les intérêts d'un crédit immobilier ?
- Investissement locatif : quels sont les dispositifs ?
- Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est-il encore accordé ?
- Peut-on bénéficier d'un crédit d'impôt pour un abonnement à un journal ou service de presse ?

Toutes les questions réponses

**Et aussi...**

- Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer
- Saisir l'administration fiscale (difficultés de paiement, réclamation...)
- Impôt sur le revenu des Français à l'étranger
- Impôt sur le revenu : calcul et paiement

**Pour en savoir  
plus**

- Site des impôts  
Source : Ministère chargé des finances
- Brochure pratique 2024 – Déclaration des revenus de 2023  
Source : Ministère chargé des finances
- Calendrier fiscal des particuliers  
Source : Ministère chargé des finances
- Impôt sur le revenu : dépliants d'information  
Source : Ministère chargé des finances

**Où s'informer  
?**

**• Service d'information des impôts**

Par téléphone :

**0809 401 401**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés.

Service gratuit + prix appel

**• Service en charge des impôts (trésorerie, service des impôts...)**

**Services en  
ligne**

**• Impôts : accéder à votre espace Particulier**

Téléservice

**• Déclaration des revenus (papier)**

Formulaire

**• Simulateur de calcul pour 2025 : impôt sur les revenus de 2024**

Simulateur

**• Déclaration 2024 en ligne des revenus de 2023 (espace Particulier)**

Téléservice

**• Paiement de l'impôt en ligne**

Téléservice

**Plus  
d'infos**



**Services techniques: Urbanisme**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)

